

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon

Service Aménagement

Division Évaluation Environnementale

Nos réf. : EB/n° 954.12

Affaire suivie par : Emmanuelle BARETJE
emmanuelle.baretje@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 04 34 46 66 90 – Fax : 04 67 15 68 12

Montpellier, le 24 OCT. 2012

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Président de la Communauté
d'agglomération Perpignan Méditerranée
Hôtel d'agglomération Perpignan Méditerranée
11, boulevard Saint-Assisclé
BP 20641
66006 PERPIGNAN Cedex

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

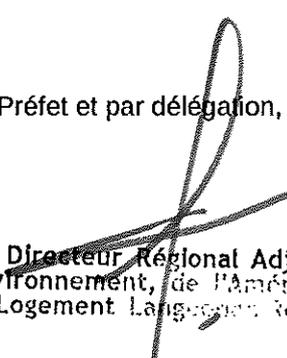
Projet de création de la ZAC Les Feixetes-Le Devez sur la commune de Peyrestortes

Par courrier reçu le 16/08/2012, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de création de la ZAC Les Feixetes-Le Devez sur la commune de Peyrestortes.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,



Le Directeur Régional Adjoint
de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement Languedoc-Roussillon

Francis CHARPENTIER